

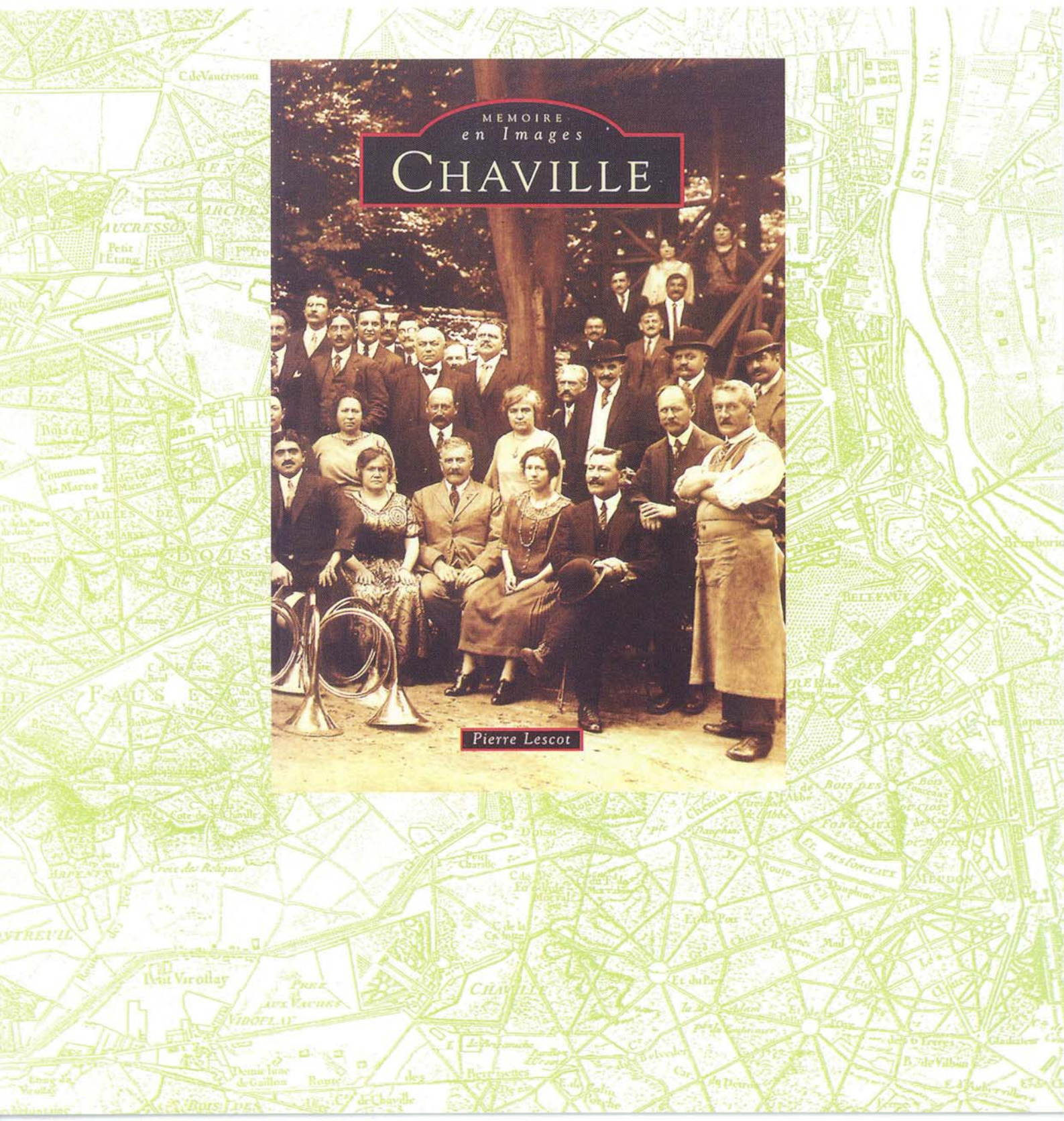
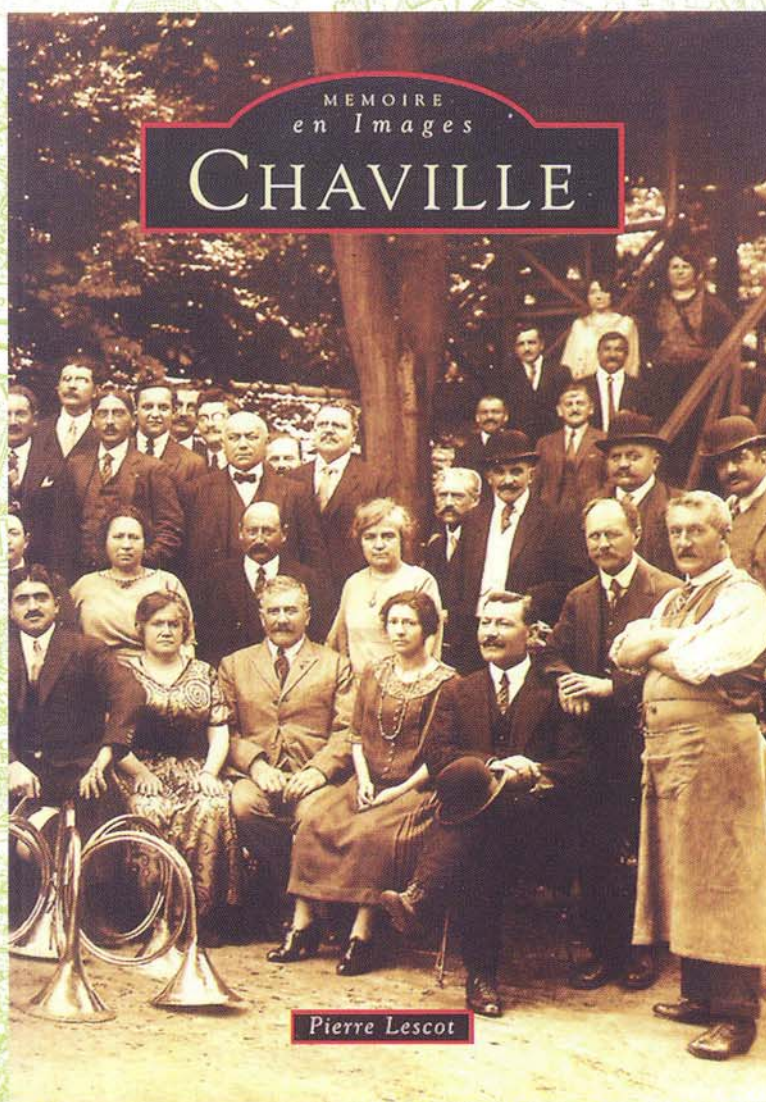


ISSN - 1146.075

ARCH ' ECHOS

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA RECHERCHE SUR CHAVILLE,
SON HISTOIRE ET SES ENVIRONS

AVRIL 1999 - N° 7



Nos activités

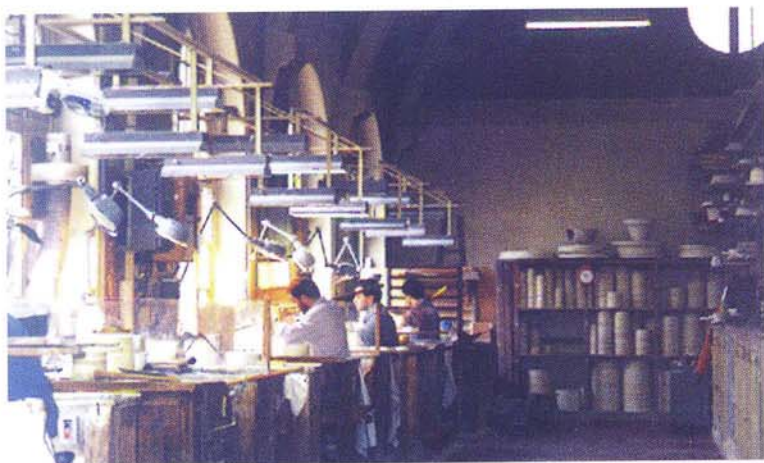


photo Claudine PERCHAT

Atelier de fabrication des vases

Visite de la Manufacture de Sèvres - janvier 1998



photo Claudine PERCHAT

Une assiette en cours de finition



photo Dominique Coccito

Exposition sur les écrits de Chaville -
Semaine de l'écriture - ATRIVM - mars 1998



d'après photo Dominique Coccito

Exposition Albert HÉRY
à la poste en avril 1998



photo Nicole GARCIA

Exposition pour le 80ème anniversaire
de l'Armistice de 1918
à la bibliothèque - nov / déc 1998

ARCH'ÉCHOS N°7

Directeur de la Publication : LESCOT Pierre
correspondance : 10, rue du Lac - 92370 CHAVILLE
Dépot Légal : 1^{er} trimestre 1999

A travers le temps

De l'hôtel-Dieu édifié sur la paroisse de l'Ursine en passant par les trois châteaux médiévaux et jusqu'à la construction de l'ATRIUM, mille ans d'histoire de notre "village" se sont écoulés.

Durant ces siècles, des personnages chavillois, tels : Le Chancelier de France Jehan BUREAU ; le ministre d'État Michel LE TELLIER, marquis de Louvois ; SANTERRE le sinistre révolutionnaire... ont marqué l'histoire de la France.

La période révolutionnaire et ses droits de l'homme a remplacé l'Ancien Régime. Chaville a alors perdu ses revenus fonciers au mépris des droits royaux et républicains, et ce malgré les protestations officielles des maires chavillois. En effet, en 1802, le maire FRÉMIN écrivait *"sans la Révolution, les Chavillois ne paieraient pas d'impôts"*.

L'ère industrielle avec l'arrivée du Chemin de Fer a permis de développer l'activité touristique de Chaville : hôtels, restaurants et guinguettes...

Aujourd'hui, l'ère de l'audiovisuel, nous fait entrer dans un monde virtuel : nos jardins et notre cadre champêtre sont remplacés peu à peu par le béton et les maisons de ville.

L'un des buts de l'ARCHE n'est-il pas de conserver la mémoire de notre cité et de la faire connaître ?

Aussi, je vous invite à parcourir le dernier livre "Mémoire par l'image de Chaville" qui retrace et reflète l'atmosphère conviviale du début de ce siècle.

Pierre LESCOT
Président de l'ARCHE

SOMMAIRE

♦ Nos activités	Page 2
♦ Éditorial	Page 3
♦ L'histoire du calendrier	Page 4
♦ Des Chavillois bien oubliés (suite et fin)	Page 6
♦ Une famille chavilloise : les "GENTIL" (suite et fin)	Page 7
♦ L'histoire de la vigne à Chaville	Page 8
♦ Les origines de l'état civil	Page 10

En première de couverture, la carte des Chasses du Roi achevée en 1807, où l'on discerne en losange, l'enceinte du Château de Chaville construit en 1766 sous Louis XV ; En photo les sonneurs de Chaville en 1924, jaquette du livre "Mémoire en Images CHAVILLE" de février 1999.

En dernière de couverture, la jaquette du livre de l'abbé DASSÉ publié en 1897.

L'histoire du calendrier

Dès l'Antiquité, chaque peuple cherche à mettre en place un système pour situer les événements dans le temps. Or un calendrier doit combiner les différents cycles astronomiques qui rythment la vie humaine, au premier chef le jour et l'année. Mais une année tropique fait 365,2422 jours solaires moyens, ce qui n'est pas un nombre entier. Pour qu'une année calendaire n'entraîne pas de dérive à long terme, elle doit avoir un nombre de jours variable (par exemple 365 ou 366). Cela serait encore assez simple s'il n'y avait pas la lune. Mais pour les anciens, pas question de négliger le cycle lunaire. Or un mois lunaire (une lune) a une durée de 29,5306 jours. Par suite, un an fait 12,3683 lunes ; et un cycle de 12 lunes, soit 354,3672 jours, est inférieur de plus de 10 jours à une année. Le problème se complique : mois et années calendaires deviennent franchement irréguliers. Faut-il se contenter d'années trop courtes ou leur ajouter des mois baladeurs ? Chaque peuple invente son système, dont aucun ne recueille l'unanimité. Pour leur part, les Musulmans, fidèles à la lune, ont pris la première option dans leur calendrier de l'Hégire : leurs années n'ont que douze mois lunaires, et leur calendrier avance d'environ une année tous les 35 ans. C'est ainsi que le mois de ramadan peut se situer en n'importe quelle saison.

Le calendrier romain

Chez les Romains, dès le VII^e siècle le roi Numa institue des années de douze mois lunaires (donc trop courtes) avec de temps à autre un mois de rattrapage. L'année commence en mars et se termine en février. Les mois reçoivent des noms de dieux : Mars, Maia, Junon, Janus, ou bien de simples numéros : septembre pour le 7^e mois, octobre pour le 8^e, etc. Les jours du mois se comptent en rétrogradant d'après des jours repères : les *calendes* (d'où le mot calendrier), le 1^{er} du mois ; les *nones*, le 5^e jour (ou le 7^e en mars, mai, juillet et octobre) ; enfin les *ides*, le 13^e jour (ou le 15^e ces mêmes mois). Comme le zéro est inconnu, la veille est le 2^e jour, l'avant-veille le 3^e... Ainsi, le 29 avril est daté le 3^e jour des calendes de mai. Les années se comptent depuis la fondation de Rome (753 avant notre ère), avec des variations ; mais ces grands nombres déroutent, et l'on préfère se repérer d'après les événements : un tel et un tel étant consuls, ou bien la 3^e année du règne de tel souverain...

Arrive Jules César. Les années plus ou moins lunaires ont pris beaucoup de dérive. Grand coup de balai en 45 avant notre ère : il institue le système dont nous héritons encore de nos jours, le calendrier Julien. L'idée de génie, c'est de laisser tomber la lune. L'année a normalement 365 jours. Les mois subsistent, mais sans suivre le cycle lunaire ; leur rôle est seulement de jalonner les saisons. Ils ont alternativement 31

et 30 jours, sauf le dernier, février, qui fait le complément. Afin d'éviter la dérive par rapport à l'année tropique, une année sur quatre est allongée d'un jour, ajouté bien sûr à février. Le jour supplémentaire n'est pas inséré à la fin du mois de février (veille des calendes de mars), mais après le 6^e jour, doublé d'un *bis sextilis dies*. D'où le nom d'année *bissextile* que reçoit cette année de 366 jours. C'est alors que le nom de famille de César est attribué au 5^e mois, *quintilis*, désormais *Julius*, ou pour nous juillet. Auguste fera de même pour le mois suivant, qui deviendra *augustus* ou août et qui aura aussi 31 jours.

Le calendrier julien est en vigueur dans tout le monde romain. Le christianisme survient. Lorsque l'empereur, lui aussi, devient chrétien en la personne de Constantin, il introduit dans le calendrier des éléments utiles à la nouvelle religion, originaires des Hébreux : la semaine, et les fêtes basées sur le calendrier hébraïque.

Le calendrier hébraïque

L'apparition de la semaine est une nouveauté dans le monde romain. Fondé sur le récit de la création du monde dans la Genèse, le cycle hebdomadaire de sept jours avec le repos sabbatique est l'un des préceptes fondamentaux du judaïsme. Pour les Chrétiens, l'événement majeur est la résurrection de Jésus, survenue le lendemain du *shabbat*. Le jour sacré, celui du repos et du culte, devient donc le dimanche.

Le calendrier hébraïque est une institution très ancienne, encore en vigueur aujourd'hui chez les Juifs pratiquants. Il comporte des mois lunaires de 29 ou de 30 jours, qui commencent vers la nouvelle lune. L'année normale a 12 mois et dure de 353 à 355 jours. Pour parer la dérive à terme, un 13^e mois (Adar II) est ajouté certaines années dites intercalaires ou *embolismiques*, qui ont de 383 à 385 jours. Le nouvel an (qui se situe vers l'équinoxe d'automne) est fixé selon des règles, assez complexes mais rigides, qui évitent l'occurrence de certaines fêtes à certains jours de la semaine (par exemple, le Yom Kippour ne doit tomber ni un vendredi ni un dimanche). Il y a ainsi 14 types d'années, qui se répètent selon un cycle de 19 ans (12 normales et 7 intercalaires). Les mois ont pour noms : Tishri, Heshvar, Kislev, Tevet, Shevat, Adar (+ Adar II), Nisan, Iyyar, Sivan, Tammuz, Av, Elul (la situation d'Adar II en milieu d'année vient du fait que l'année commençait jadis le 1^{er} nisan). Les fêtes ont des dates fixes dans ce calendrier. Mais puisque les mois se déplacent comme les phases lunaires, chaque fête est mobile dans une plage de près d'un mois par rapport au soleil, donc sur notre calendrier. Ainsi, le début de Pessah (Pâques), qui est le 15 nisan, flotte au cours de mars-avril.

Les années sont numérotées à partir de la création du monde d'après la Genèse. Elles sont décalées de 3760 ans et environ 3 mois par

rapport à notre ère (notre année 1999 correspond à 5759/5760).

Le calendrier julien chrétien

Revenons à l'empereur Constantin qui institue le christianisme comme religion officielle de l'empire romain. Au Concile de Nicée qu'il réunit en 325, il tente d'unifier la date de la fête de Pâques. A l'époque de Jésus, Pessah, le 15 nisan, tombe aussitôt après la première pleine lune de printemps (15 jours après la nouvelle lune). Et la Résurrection a eu lieu un dimanche. En vertu de quoi le concile décide que Pâques serait désormais aligné sur l'usage romain, soit, semble-t-il, le dimanche après la pleine lune suivant l'équinoxe de printemps. Dans ces conditions, la fête pascalle est mobile entre le 22 mars et le 25 avril. Cette règle est encore en vigueur aujourd'hui.

Il faudra attendre jusque vers 439 pour que l'unanimité se fasse sur le 25 décembre comme date de Noël. La numérotation chrétienne des années à partir de la naissance de Jésus remonte à 532, sur proposition du moine scythe Denys le Petit (en fait, son évaluation s'est montrée erronée; il semble que la nativité du Christ ait eu lieu en réalité vers l'an 5 à 7 avant notre ère). La France n'adopte ce système que vers le VIII^e siècle.

Les siècles passent. L'Eglise romaine tente d'imposer son autorité sur le monde chrétien. Mais schismes et hérésies se succèdent, et les errements continuent à varier selon les pays et les périodes. Calendes, ides et nones auront la vie dure (on les trouve encore au Moyen Age, et même au-delà).

Le début de l'année, lui aussi, est très variable au cours des siècles et selon les régions. En 532, sur proposition de Denys le Petit, l'Eglise le fixe au 1^{er} janvier, système parfois appelé année de la Circoncision. Pour Charlemagne, il est à Noël. C'est l'année de la Nativité. Avec l'année de l'Incarnation, longtemps appliquée en France, il se situe neuf mois plus tôt, le 25 mars, jour de l'Annonciation; janvier, février et début mars sont alors postérieurs à décembre de la même année. A l'avènement de Charles IX, en 1560, l'année commence à Pâques; elle a donc une

longueur variable puisque Pâques est mobile. Charles IX, par l'édit de 1564, fixe définitivement le début de l'année au 1^{er} janvier, à partir de 1566. En Grande-Bretagne, il faut attendre jusqu'en 1752 la même décision.

La réforme grégorienne

Avec son jour supplémentaire toutes les fois que le millésime est multiple de quatre, l'année julienne a une durée moyenne de 365,25 jours au lieu de 365,2422. Au XVI^e siècle, on se rend compte que le calendrier a pris ainsi 10 jours de retard. Par la bulle du 3 octobre 1582, le pape Grégoire XIII décide alors la modification suivante :

les années séculaires ne seront bissextiles que si le rang du siècle est lui-même multiple de quatre. Ainsi seront bissextiles 1600, 2000... et non 1700, 1800 et 1900. L'année moyenne dure ainsi 365,2425 jours. Il ne restera qu'un écart insignifiant qu'on aura le temps de résorber.

Pour rattraper le retard, il décide aussi que le jeudi 4 octobre 1582 serait suivi du vendredi 15 octobre. C'est au cours de cette nuit mémorable du 4 au 15 octobre qu'est décédée Sainte Thérèse d'Avila.

L'application prendra du temps. Par principe, les pays non catholiques rechignent à se plier à une décision de Rome. La date de transition effective varie selon les pays. En France, elle est du 9 au 20 décembre 1582. En Russie, elle attendra jusqu'au passage du 31

janvier au 14 février 1918 (donc après la Révolution d'octobre 1917). La réforme grégorienne n'a jamais été appliquée dans les églises orientales, qui ont aussi leurs propres modes de calcul de la date de Pâques.

Voilà désormais cristallisé notre calendrier actuel. Le seul accident survenu depuis lors est la parenthèse éphémère du calendrier républicain, qui a été officiel en France du 24 novembre 1793 au 31 décembre 1805. Et nous allons entrer dans le troisième millénaire le 1^{er} janvier 2001. Mais cela laissera de glace Musulmans, Chinois et bien d'autres peuples qui utilisent toujours un calendrier traditionnel.

Jean-Louis CHAUVIN



Le mois de février
Les très riches heures du Duc de Berry, 1415, par les frères Limbourg.

Des Chavillois bien oubliés :

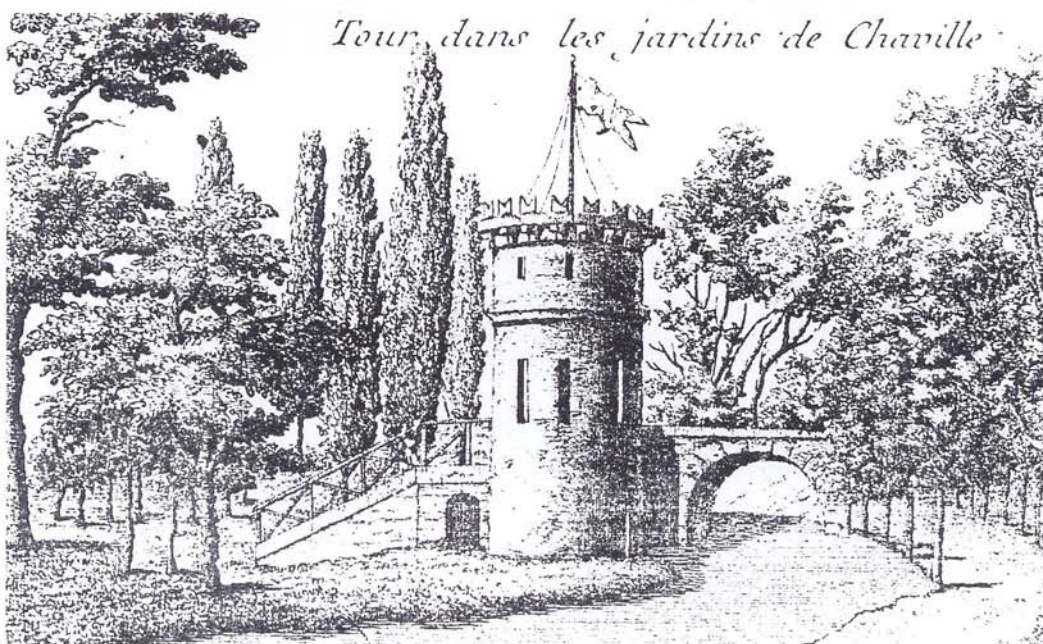
Le comte et la comtesse de TESSÉ (suite et fin)

Les biens du ci-devant comte de TESSÉ avaient été séquestrés conformément aux lois sur les émigrés. Le château était sous la surveillance d'un gardien, l'orangerie, le jardin des plantes, les terres labourables, entretenus ou exploités par les citoyens de CHAVILLE. En mars 1794, les terres de l'enclos du parc, seront divisées en 10 lots et adjugés en location par la Municipalité. Les militaires avaient été logés, un temps dans la propriété TESSÉ. Le concierge Magnier, signale en avril 1794, que "la troupe a quitté les lieux, en y laissant des équipements et que le parc et la maison, sont sans clôtures et fermetures". Des dégradations sont commises dans le parc sur un "monument composé de deux colonnes de granit polies et d'élégante proportion, orné dans la partie latérale du socle qui les supporte, d'un côté un bas-relief en bronze, de l'autre par une inscription grecque, donnant l'intelligence des

arbustes, plantes, fut mise en vente en mars 1794.

Les biens séquestrés sont mis en vente publique. L'ensemble de la propriété y compris l'étang de Brisemiche situé hors les murs de clôture sera acquis par un député de "l'Isle de France" (île Maurice) à la Convention, le citoyen GOULY, le 26 messidor An IV (14 juillet 1796) pour la somme de 149 000 livres.

A leur retour d'émigration, les TESSÉ réclament tous les papiers de famille et leurs archives qui avaient été saisis. L'autorisation de les leur rendre fut accordée en décembre 1800, à l'exclusion des documents relatifs aux droits féodaux. Pour les oeuvres d'art réclamées elles aussi et qui avaient été déposées au "Musée spécial de l'École Française et Palais National de Versailles" il fut demandé des descriptifs précis des œuvres, pour pouvoir les rendre.



Tour dans les jardins de Chaville

figures allégoriques du sujet

Déjà en octobre 1792, il avait été procédé dans le jardin des plantes "du ci-devant TESSÉ" à l'enlèvement des plantes rares et étrangères pour les replanter dans le Jardin National des Plantes de Paris.

On a vu plus haut que le parc de Chaville comportait beaucoup de plantes rares. La pépinière divisée en 43 lots d'arbres,

Ainsi se terminera définitivement l'épisode Chavillois des Comte et Comtesse de TESSÉ après une présence d'une vingtaine d'années dans un beau château "moderne" au goût du jour.

Aujourd'hui, il ne reste plus rien ni de ce, ni du château de Chaville, même pas un nom sur une plaque de rue.

Pierre NÔTRE

Une famille chavilloise : les « GENTIL » (suite et fin)

Deux des fils du chaudournier Pierre GENTIL (ARCHÉCHOS N°6) retiendront l'attention des Chavillois : Pierre François (né en 1759) et Pierre Julien Pascal (né en 1772).

1) Pierre François fut d'abord chaudournier comme son père, mais il dut abandonner le métier après les vicissitudes professionnelles de celui-ci à la veille de la Révolution. On le retrouve cultivateur, marchand laitier, journalier et enfin carrier. Après avoir épousé Marie Madeleine HUARD qui mourut de bonne heure (14 décembre 1792), il se remaria bientôt (26 février 1793) avec Marguerite LAURENT, âgée de 20 ans, fille d'un laboureur de Mandreville (78) et qui lui donna 7 enfants dont 5 survécurent :

Pierre (1794) dont on ne connaît pas le sort.

Adélaïde (1797) qui épousa Louis Clair FORTIER en 1819.

Pierre Antoine (1800) marié en 1820, abandonné par sa femme et qui eut par la suite 7 enfants d'une femme qu'il ne put jamais épouser.

Marguerite (1805) qui épousa Jean-Baptiste MARTINACHE.

François-Napoléon (1808) qui épousa Marie Louise GIROUARD en 1829.

Pierre François devint le 3^e maire de Chaville le 16 décembre 1792*, succédant à



Jacques DEQUATRE. Il le resta jusqu'au 10 germinal An III (30 mars 1795), époque où Chaville connut une forte disette et manqua de pain. Il fut remplacé par André DADA au cours d'une séance du Conseil de la Commune, où fut prêté le serment "de maintenir la liberté, l'égalité et l'indivisibilité de la République, de respecter et faire respecter la conservation des personnes et des propriétés, de remplir avec zèle et justice les fonctions qui leur sont déléguées."

Pierre François mourut à Chaville le 31 janvier 1833 à l'âge de 74 ans et Marguerite sa femme lui survécut de 21 ans :

morte en septembre 1854, elle était âgée de 82 ans et avait connu 10 régimes politiques successifs, de l'Ancien Régime au Second Empire.

2) Pierre Julien Pascal Louis, le cadet, communément appelé Pascal, s'engage sous la Révolution comme volontaire à la 150^e demi-brigade (3^e compagnie cantonnée à Chaville) ce qui ne l'empêcha point d'épouser en 1796 une fille de Chaville, Marie Catherine Victoire BORDURE (1775). Ils eurent 9 enfants dont 6 survécurent :

Pierre Armand (1799) qui épousa Marie Françoise LIGNARD.

Raphaël (1803) qui épousa Madeleine BICHIER en 1832.

Marie Anne Victoire (1805) qui épousa en 1829, Claude Joseph DEBLED, maraîcher au grand Montreuil.

Pierre François (1807) qui épousa Alexandrine DAVID en 1837.

Eugène Marie (1813) qui se maria 2 fois : avec Estelle THIBAUT en 1834 morte en 1839, puis avec Anna LHOMME en 1844.

Cultivateur et propriétaire d'une maison située en bordure de la Grande Rue, à un emplacement voisin de la poste actuelle, Pascal GENTIL se loua comme journalier, puis exerça le métier de carrier. Il devait mourir en 1813, à l'âge de 41 ans. Sa veuve lui survécut de 35 ans et mourut en janvier 1849 à l'âge de 73 ans, à Viroflay où elle s'était retirée.

Jacques Peltier

* L'élection est présidée par le curé de Chaville - bien que nous soyons en pleine Révolution - et 53 votants participent à ce vote. Il est élu au second tour de scrutin et installé le 25 décembre 1792.

Note de la rédaction : une confusion, commise par certains, et qui pourrait exister entre le père Pierre Gentil qui a 66 ans en 1792 avec son fils Pierre (François) qui a 33 ans en 1792 comme maire de Chaville, mais lors de son remariage avec Laurent Marguerite le 26 février 1793, Pierre François fut marié par un adjoint. Son père était présent à ce remariage, s'il avait été maire, c'est sûrement lui qui aurait célébré le mariage de son fils.

En comparant, les signatures du père et du fils, il n'y a pas de doute possible.

Le vignoble chavillois à travers les siècles

Depuis l'Antiquité, les hommes ont cultivé la vigne. A Chaville, son existence n'est mentionnée qu'au début du XIII^e siècle. En 1228, l'évêque de Paris, Mgr VITTE, à droit de prendre "cent livres parisis de dîme sur Chaville et l'Ursine, tant en bled qu'en vin". Plus tard, le 16 août 1269, l'un des trois seigneurs de Chaville rend les foi et hommage à son suzerain, l'évêque de Paris, (Rainald III de Corbeil) pour "sa maison de Chaville, ses dépendances, la grange et le pressoir" qu'il tient en arrière-fief. Cet acte officiel indique de manière formelle l'existence d'un pressoir banal sur Chaville, ce qui suppose une certaine superficie de vignes sur la seigneurie. Quelques mois plus tard, en 1270, nous relevons sur un acte de vente la présence d'un homme CHAUCHE, qualifié de vigneron.

En mars 1275 (ns), lors de l'acquisition par l'Hôtel Dieu de Chaville, de l'une des trois seigneuries, celle de Roger de VILLEPREUX, il est précisé que ce fief rapporte, entre autre "deux deniers de rouage pour chaque pièce de vin vendue hors taverne, et, un setier de vin pour chaque pièce vendue dans la taverne", et plus loin, chaque habitant est redevable pour la taille, de 37 sous parisis, y compris pour les vignes.

Le seigneur percevait cinq impôts sur le vin ou sur la vigne : le droit de pressurage pour le pressoir banal, le droit de circulation des barriques (le rouage), le droit sur la consommation du vin vendu dans la taverne, l'impôt direct (la taille) et l'impôt foncier (le cens).

Le clergé, lui, touche la dîme sur les récoltes de la vigne.

Les actes notariés, ça et là, durant les siècles suivants, mentionnent des transactions - ventes ou baux - sur des quartiers de vigne (quatre quartiers à l'arpent).

En 1528, lors de l'aveu et démembrement effectué par Adam AYMERY seigneur unique de Chaville, 35 propriétaires terriens sont dénombrés et seulement onze sont propriétaires de vignes : Denis MORIZET, Guillaume HOCHECORNE et Jean CRESPINET dit le Velu, la veuve Denis TRICARDEAU, Michel de LESTRE, Pierre MORIZET, Henry HELLARD

pour quatre arpents (le plus grand vignoble après celui du seigneur), Marceau LYAPPRE, Guillaume HALLENAULT, Jean de LESTRE et Jean MORIZET. Sur les 300 arpents (env. 126 ha) la vigne ne s'étend que sur 35 arpents (env. 15 ha).

Des vignobles sont mentionnés aux lieux dits : la Héliardière (de la Pinsonnière aux escaliers de la Source), les Terres Fortes (Le Clos de la Source) la Cavée (vers l'ancien Palais Royal)...

Pour la période allant de 1597 à 1626, sur 46 censitaires (propriétaires redevables de l'impôt foncier : le cens) seuls restent 8 vigneron : Jacques LE ROY, Victor OUVRA, Antoine TRICARDEAU l'ainé, Jehan PRUNIER, Fleury L'ASNE, Laurent BERCHER, Robert PRUNIER, et Claude JOSSET ; et 2 laboureurs de vigne : Abraham DROUARD demeurant à Sèvres et

François DESNOIS. De 1650 à 1660, ils sont dix sept détenteurs d'une vigne, ce chiffre diminuera

progressivement jusqu'à la Révolution. L'édit de Louis XV du 5 juin 1731 interdit toute nouvelle plantation de pied de vigne. Les ceps ne sont plus renouvelés et sont remplacés par des cultures céréalières. Selon le plan de l'intendance de 1789, le vignoble chavillois s'est réduit à 4 ha. Les statistiques de l'An 7, puis de 1807, de 1826 et 1836 nous indiquent que le vignoble est revenu à 10 ha. En 1836, la vigne a totalement disparu du paysage chavillois. Cette disparition est due à l'amélioration des

transports qui acheminaient des vins de meilleure qualité sur la région parisienne à moindre coût.

Les métiers du vin

La culture de la vigne fait vivre beaucoup de personnes : le vigneron et sa famille, les tâcherons ou ouvriers de la vigne (parfois nommés vigneron par le curé dans les actes



Miniature du XV^e siècle - Château du Bon-Conseil à Trente

d'état civil), les laboureurs de vigne et les messiers.

De nombreux intermédiaires interviennent entre le vigneron et le consommateur : marchand de vins (en gros), vendeur de vins (intermédiaire juré), courtier, avaleur (déchargeur), jaugeur, goûteur, tavernier (vendant au pot, c'est-à-dire à emporter, aussi bien qu'à table), buffetier (vendant au gobelet à l'étal).

La pratique du "pot-de-vin" apparaît au XV^e siècle, sous le nom de "vin du marché". Il s'agit d'une quantité de vin comptée en plus du vin qui fait l'objet de la transaction, et qui rémunère tel ou tel intermédiaire.

Le messier ou garde des vignes est élu, théoriquement annuellement, par l'ensemble des vigneron pour surveiller une certaine étendue de vignoble. Le messier prête serment. Le vignoble chavillois étant trop petit, le messier est partagé entre Chaville et Viroflay. Au XVIII^e siècle le bailli de Meudon (Chaville est rattaché à Meudon par Lettres Patentes de Louis XIV de 1704) taxe à 20 sols, la garde de chaque arpent de vignes pour rétribuer le messier. "Les gardes messiers portent pour attribut de leur fonction une pique ou un long bâton ferré aux deux bouts, parfois une hallebarde et étaient munis d'une corne ou d'un sifflet". Le grappillage est rigoureusement interdit avant la fin des vendanges sous peine d'une amende de 10 livres.

Quelques noms de messier au XVIII^e siècle : Nicolas FORTIER, Charles LÉPINE, Martin DROUET, Antoine VIGNERON, Olivier MOUFLE...

La plus ancienne réglementation sur la vigne connue dans notre région, date du 20 août 1701, par François VAUDIN de LOMBREUIL, bailli de la baronnie de Meudon. Le Bailli de Meudon publie chaque année les bans de vendanges. A partir de la Révolution, la publication des bans est faite par l'Assemblée Municipale, en accord avec le Préfet (commissaire) du département.

Sur cent ans, de 1722 à 1823, l'écart maximum de publication des bans sur Chaville est de 51 jours, selon les années, précoce (2 septembre 1822) ou tardive (23 octobre 1725).

Le travail de la vigne

Le vigneron renouvelle sa vigne, soit en prenant des jeunes plants enracinés tirés des pépiniéristes, soit en "provignant", c'est-à-dire en couchant en terre un pied sain qui donnera trois ou quatre pieds nouveaux, puisqu'on laissera sortir de terre trois ou quatre sarments sélectionnés. Cette dernière méthode a la préférence du vigneron, car elle ne coûte rien.

Les vigneron plantent "en ligne" la nouvelle vigne mais très vite elle devient une vigne "en foule" car les pieds provignés partent dans tous les sens.

Le laboureur de vigne est un "expert" qui avec sa houe pleine ou à dents, selon les sols, effectuent les labours nécessaires sans endommager les racines des ceps et celles des futurs plants, car le soc de la charrue ne peut passer. Un bon laboureur de vigne laboure 2 ha en trois semaines.

Le calendrier du vigneron est immuable et suit les saisons. En mars, après les gelées on taille la vigne, courte ou longue selon les régions et les cépages. Fin mars, courant avril, les bourgeons font éclater la bourre (l'enveloppe), un premier labour est effectué pour aérer la terre. En mai, le vigneron fiche les échelas, pieux en bois de châtaignier ou de chêne, destinés à soutenir la vigne et à maintenir les grappes éloignées du sol.

Ce travail pénible suppose le maniement de milliers d'échelas (environ 20 000 pieds de vigne par hectare). Courant juin, la vigne fleurit, les grains commencent à se former, le vigneron effectue un "tierçage" ou léger binage pour éviter les mauvaises herbes et maintenir la terre fraîche. Juillet, le "verjus" grossit rapidement, le vigneron "retierce" ou rebine. Si le temps est humide, une nouvelle "tierce" sera nécessaire un mois avant les vendanges.

La physionomie de la vigne a beaucoup évolué avec les techniques nouvelles. Il faut attendre 1880, pour voir apparaître les vignes bien alignées sur fil de fer plantées "en ligne".

Le 22 janvier, à la Saint Vincent, patron des vigneron, on solde les comptes de l'année écoulée car le vin nouveau est terminé. Les propriétaires de vignes, non exploitants, prennent à gage les vigneron pour l'année nouvelle. Ce jour là, les vigneron après une messe solennelle font une procession à travers le village ; l'après-midi débute par un banquet bien arrosé et la journée se termine par un bal jusqu'à l'aube.

"A la fête de la saint Vincent, si le soleil brille / Souviens-toi, alors prépare un grand récipient / Car la vigne te donnera des grappes de raisins." C'est le Missel de Constance, en 1504 qui évoque la première relation du saint avec la vigne.

En mars 1988, pour renouer avec la tradition, la municipalité a replanté 500 pieds de vigne de gamay avec quelques pieds de sauvignon sur un terrain situé au pied du talus de la SNCF, rive droite et on vendange à nouveau à Chaville. Le raisin est à nouveau pressuré et le "chavignon" a trouvé beaucoup d'adeptes.

Pierre LESCOT.

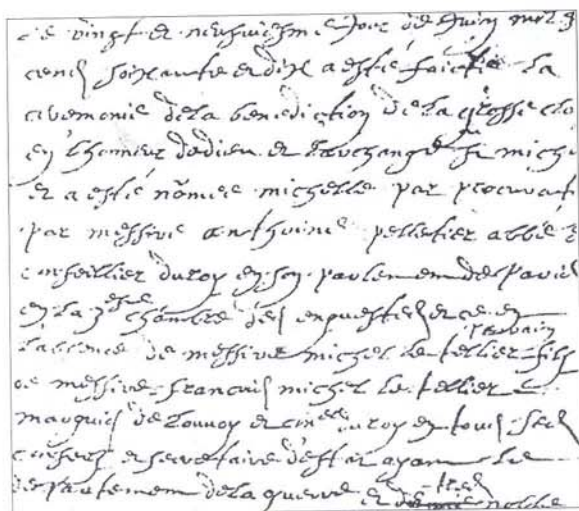


A la recherche de nos ancêtres

L'ORIGINE DE NOTRE ETAT CIVIL.

Depuis la nuit des temps, l'homme cherche ses racines et reste très attaché à ses ancêtres. L'histoire des civilisations anciennes a laissé de multiples traces de cet attachement : en Macédoine, en Égypte, en Grèce, en Italie.... Les divers livres saints de chaque religion énumèrent l'ascendance de nombreux personnages par exemple : Jésus pour les chrétiens.

En France, le plus vieux registre d'état civil connu, date de 1303 pour la commune de Givry-en-Saône et Loire (ce registre est en fait un livre de comptes où le curé comptabilisait les recettes de chaque baptême) ; un autre registre plus récent sur la commune de Roz-landrieux dans le Morbihan va de 1451 à 1528. En Eure-et-Loir, la paroisse Sainte Madelaine à Châteaudun a un registre débutant en 1476 ; dans les Yvelines la commune de Chambourcy possède un registre de baptêmes commencé en 1518. Pour Chaville le premier registre parvenu jusqu'à nous, débute en 1667. (Celui de 1600 à 1666 a disparu après 1786)



Baptême de la grosse cloche "Michelle"
à Chaville le 15 juin 1670

Jusqu'au XV^e siècle une personne pouvait changer de nom au gré de ses pérégrinations : ainsi un Jean Du Pont allant dans la vallée devient Jean Du Val, s'installant à l'orée d'un bois, il devient Jean Du Bois, près d'un verger il s'appelle Jean Du Verger, s'il est marchand il

peut devenir Jean Marchand... En 1474 Louis XI promulgue un édit interdisant à quiconque de changer de nom sans une autorisation royale. Quelques décennies plus tard, François 1^{er} signe en 1539 le célèbre Édit de Villers-Cotterêts obligeant les curés de paroisse à enregistrer en français tous les baptêmes et sépultures, (article III) et à en faire le dépôt annuel aux greffes des juridictions. (1300 registres répartis sur 57 départements sont parvenus à notre époque). Henri III renforcera en 1579 cette obligation par l'ordonnance de Blois, en prescrivant la tenue des registres de mariages et en rappelant l'obligation du dépôt. Le Code Louis en avril 1667 ou l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye, obligera les paroisses à la tenue d'une double collection, d'un registre unique pour les baptêmes, mariages et décès, avec les signatures du père, des parrain, marraine, conjoint et témoins. En mars 1690 et le 9 avril 1736 le double registre est à nouveau prescrit.

Le 20 septembre 1790, l'état civil est désormais tenu par le maire de chaque commune ou par un officier municipal spécialement délégué à cet effet. Le 28 octobre 1792, l'obligation d'une table alphabétique et chronologique des actes dressés est votée.

Plus près de nous, les lois du 17 août 1897 et du 10 mars 1932 imposent la mention du mariage en marge de l'acte de naissance, celle du 28 octobre 1922 oblige à préciser dans l'acte de naissance du nouveau-né, la date et le lieu de naissance des parents. Enfin la loi du 29 mars 1945, fait obligation d'inscrire en marge du même acte, la date et le lieu du décès de la personne concernée.

P.L.

LES REINES DE CHAVILLE

Les reines du muguet photographiées dans ARCH'ÉCHOS n°6 n'ont pas encore été identifiées. Tout renseignement sur cette photo serait le bienvenu.

Le saviez-vous ?

La première reine de Chaville connue, celle des blanchisseurs, a été élue en avril 1898. Elle s'appelait Mlle BERMEL.

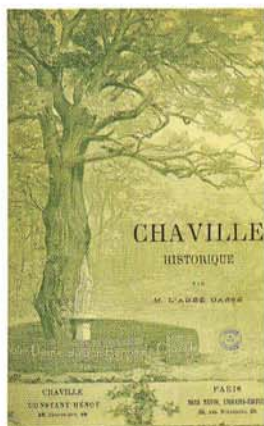
CHAVILLE à travers les livres

Histoire de Chaville

Abbé Lebœuf
1757

Histoire de Chaville
Vicomte de Grouchy

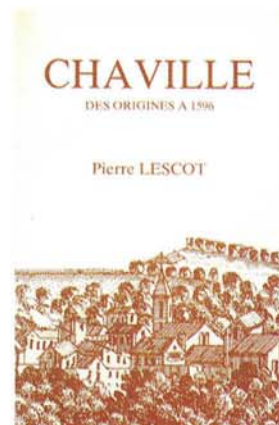
1893
(Société de l'histoire
de Paris - tome XX)



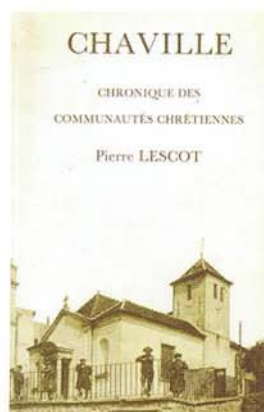
1897 ¹



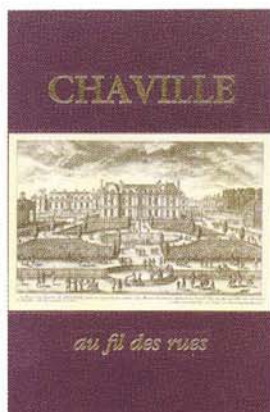
1968



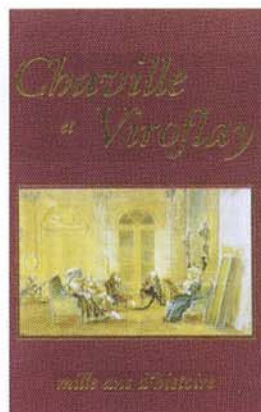
1987 ²



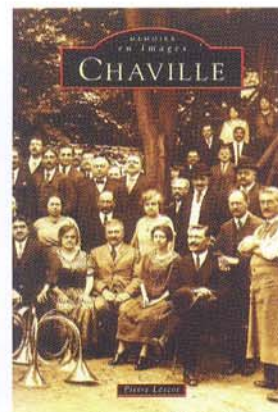
1989 ²



1995 ³



1997 ³



février 1999 ³

- 1 - une réédition du livre de l'Abbé DASSE a été réalisée par les éditions "Le livre d'Histoire" en 1991.
2 - en voie d'épuisement, il reste quelques exemplaires disponibles.
1 et 3 - en vente chez tous les bons libraires de Chaville.

ARCHE

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR CHAVILLE,
SON HISTOIRE ET SES ENVIRONS -

BULLETIN D'ADHÉSION

Vous souhaitez adhérer à l'ARCHE, veuillez nous retourner ce coupon avec
votre cotisation au : 1926, avenue Roger Salengro à CHAVILLE.

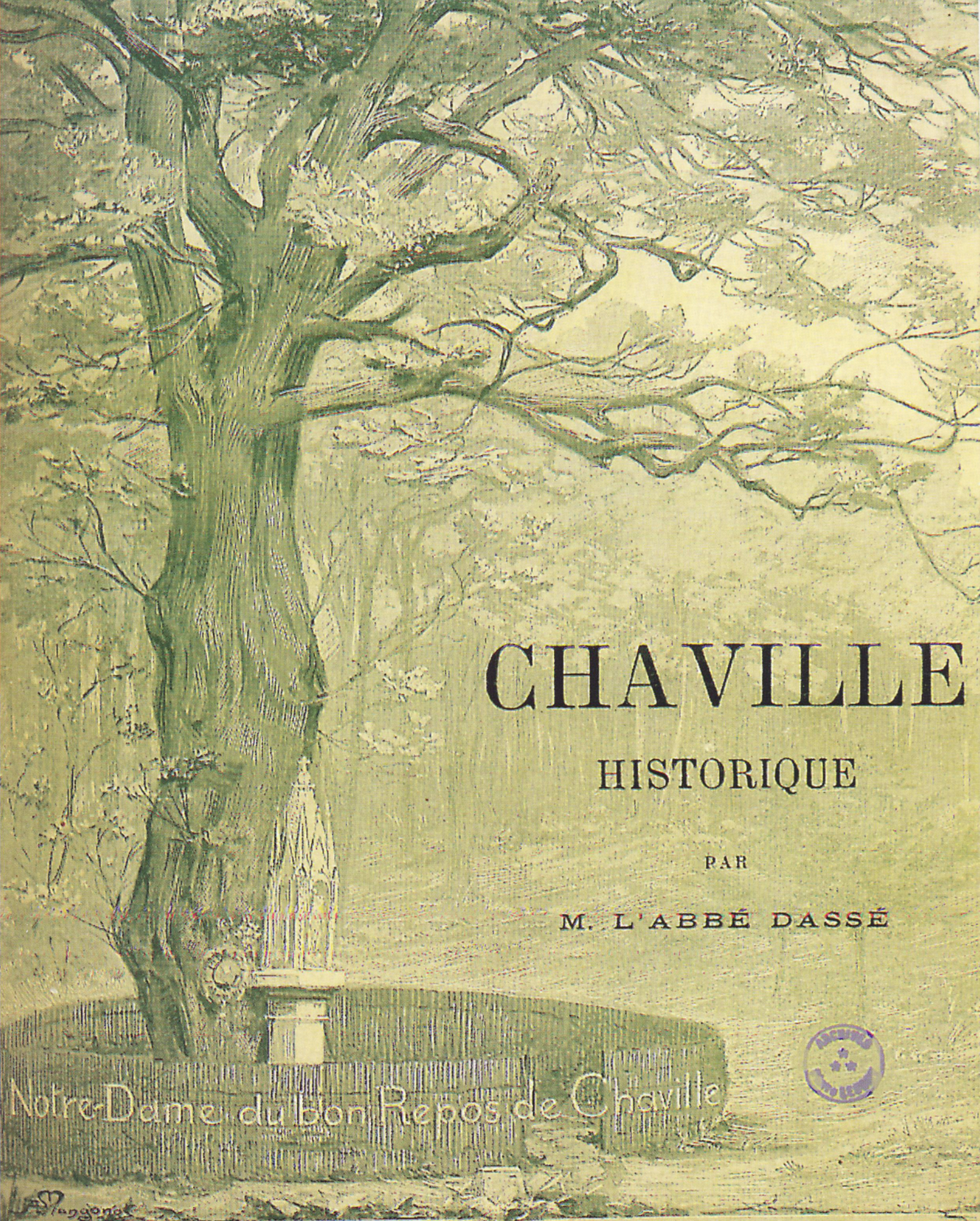
NOM.....Prénom.....

adresse.....

code postal.....Commune.....

Téléphone.....âge (facultatif).....

Cotisation : adultes, 50 francs - jeunes jusqu'à 18 ans et étudiants, 25 francs.
membres amis : 50 francs - membres bienfaiteurs : 100 francs et plus
Établir votre règlement au nom de l'ARCHE.



CHAVILLE

HISTORIQUE

PAR

M. L'ABBÉ DASSÉ

Notre-Dame du Bon Repos de Chaville



CHAVILLE

CONSTANT HÉNOT

88, GRANDE-RUE, 88

PARIS

RENÉ HATON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

35, RUE BONAPARTE, 35